



Route du Bois-Genoud 36 1023 CRISSIER (VD)

(Agrée Fondation ASCA et A.P.T.N)

www.ecoleagape.com

FORMATION SYNTHETIQUE EN
NATUROPATHIE ENERGETIQUE ET VITALISTE

Le concept : le challenge de voir l'essentiel en Naturopathie en un minimum de 30 jours !

Certification :

- Un **Certificat de Conseiller en Santé Naturelle** interne à l'école est délivré pour le suivi complet des 32 jours + la réussite aux examens soit 300 h.

En parallèle, pour ceux qui disposent d'une formation en Anatomie de 450 h, la délivrance d'un Certificat en **Nutrition** (150 h) reconnu par l'Asca (www.asca.ch) est possible.

Public visé :

- le grand public pour apprendre à prendre en charge sa santé et celle de ses proches et de pouvoir conseiller (coacher) ceux qui viendront vous le demander / le Certificat de Conseiller en Santé naturelle est pour vous !
- les thérapeutes complémentaires / masseur , réflexologue , kinésologue, professeur de yoga, etc. et les physiothérapeutes, ostéopathes dans le but de pouvoir compléter et dynamiser leur travail à travers des conseils pratiques de santé pour leurs patients.

Lieu : Le Castel de Bois Genoud à Crissier (adresse de l'école)

Prix : 165.- la journée de cours pour une Certification et 150.- / j en auditeur libre (sans examens et avec Certificat de 210 h)

Un engagement ferme est demandé pour la formation complète afin d'assurer sa tenue , donc le paiement du cours doit être fait avant le démarrage du cours.

Un minimum de 7 élèves à jour de leur paiement est exigé pour démarrer.

☺ Pour les 30 jours (formation complète avec Certification) : prix spécial démarrage payable en 1 fois / au lieu de 4950.- : **4500.-** !

Durée : La formation modulaire se fera à raison d'un jour par semaine (toujours le même / le jeudi) + pack de 2 jours (Samedi et Dimanche) d'affilé début Janvier (Bioénergétique) / le programme complet se fera sur 10 mois

Dates : Démarrage en Septembre 2019 / 12.09 – 19.09 – 26.09 – 03.10 – 17.10 – 31.10 – 07.11 – 14.11 – 21.11 – 05.12 – 12.12 - 19.12.2019 puis 09.01.2020 - 16.01 – 25 et 26.01 (Bioénergétique) - 06.02 – 13.02 – 20.02 – 05.03 – 12.03 – 19.03 – 02.04 – 09.04 – 16.04 – 07.05 – 14.05 – 28.05 – 04.06 – 11.06 – 18.06.2020

Horaires : 9h – 17h

Enseignants :

- Pierre-Alain VERNET (PAV) – Directeur – Fondateur de l'école de Naturopathie énergétique AGAPÉ depuis 1995 . Naturopathe – Heilpraktiker (1985) ; Physiothérapeute – Ostéopathe ; Bioénergéticien - Chromothérapeute
- Daniel ALTHAUS (DA) – Heilpraktiker - Naturopathe avec Diplôme fédéral en Médecine naturelle traditionnelle européenne MTE

Option en Iridologie : 3 j avec D. Althaus possible en fin de cycle

Option post -gradue : Avec P-A Vernet

- Chromopuncture / 20 j de formation reprenant l'essentiel de la M.T.C et l'outil Chromothérapie pour traiter les points d'acupuncture !
Voir le programme complet sur le site de l'école / pour 2020 .

Un certificat en **Chromopuncture** (150 h) pourra être délivré et permettre une reconnaissance par l'Asca sous réserve d'avoir suivi le 1^{er} cycle d'Anatomie de 150h

PLAN DE FORMATION

1) Les lois de la Naturopathie / hygiénisme – vitalisme – humorisme – causalisme

2) L'homéostasie et le vitalisme / liens à la M.T.C (Qi et Yin -Yang // excès et insuffisance)

3) Le milieu intérieur et l'humorisme

* les liquides corporels

* le milieu interstitiel

* les compartiments corporels

4) Toxémie

- toxémie endogène // toxémie exogène

- les toxémies acides de terrain

- le problème des acides et des colles

- l'iridologie : vision des toxines !

5) la maladie

- la maladie aiguë

- la maladie chronique

- l'évolution de la maladie // la loi de Hering

6) Santé - Soins

- les soins de la maladie aiguë

- les soins de la maladie chronique

7) l'Homotoxicologie : vision de la toxémie à travers les compartiments corporels

8) les facteurs naturels de santé et l'hygiénisme :

a) Nutrition avec D. Althaus (2j)

b) Alimentation et diététique :

* Biogénisme : l'alimentation vitalisante

* *Végétarisme et protéines*

* *tableau résumé de l'alimentation saine*

* *additifs, polluants et irradiations alimentaires // l'agro-alimentaire*

* *l'eau // pollutions*

c) *l'activité Physique // respiration // microcirculation (Bemer®)*

d) *Air // pollutions // bol d'air Jaquier*

e) *Héliothérapie et Vitamine D*

e) *Repos – sommeil // relaxation et méditation (atelier avec D. Althaus)*

f) *méthodes dérivatives et Balnéothérapie*

g) *Bilan de santé et anamnèse*

9) *la Bioélectronique de L-C Vincent : le Terrain biologique*

10) *les 7 terrains du Dr Lagarde // Le concept NUTERGIA et le lomet®*

a) *le terrain Intoxiqué // Drainage des compartiments corporels // Amaroli // jeune*

b) *l'équilibre acido-basique // le concept Jentschura*

c) *le terrain baso-colitique et le microbiote // infectiologie et immunothérapie // la peau*

d) *le terrain carencé en Acides gras essentiels : les ω 3 // résistivité*

e) *la gestion de la glycémie // endocrinologie // les risques cardio-vasculaires*

f) *le terrain Dystonique // stress et psychisme // endocrinologie*

g) *le terrain oxydé – dénaturé // agressions insidieuses et protections*

11) Atelier de Bioénergétique avec P-A Vernet / Pack de 2 j de bilan énergétique avec l'antenne de Lecher . La bioénergétique permet un bilan de santé énergétique et de tester les meilleurs remèdes pour le patient . Présentation des CEF comme auxiliaire de soins !



ÉCOLE AGAPÉ

Chemin du Bois-Genoud 36 1023 CRISSIER - CH

076 / 370.91.07

www.ecoleagape.com

FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE /N.P.A
.....

DATE DE NAISSANCE :

PROFESSION :

TELEPHONE / FAX :

E - MAIL :

FORMATION CHOISIE (A cocher / o)

Certificat de Conseiller en Santé Naturelle

0 Formation en auditeur libre :

4500.- payable en 1 fois

0 Formation complète avec Certification :

Prix spécial démarrage / au lieu de 4950.- : **4500.-** payable en 1 fois !

Dans les 2 cas , 2 jours de cours vous sont offert.

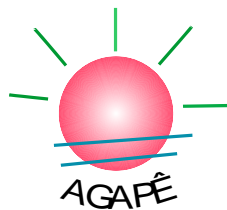
J'ai bien noté que le prix normal de la journée de cours est de **165 .- // 150.-** pour les auditeurs libres

Pour mon inscription, j'envoie à l'école ma fiche remplie. L'inscription sera validée après règlement des frais de dossier de 100.-.

Le montant du module complet de cours devra être réglée avant qu'il n'ait lieu afin de garantir sa tenue. Un BV vous sera envoyé avec la confirmation d'inscription.

DATE :

Signature



AGAPÊ
ECOLE DE NATUROPATHIE ENERGETIQUE

Route de bois-genoud 36 ~ 1023 CRISSIER (VD) ~ SUISSE

www.ecoleagape.com

RÈGLEMENT INTERNE

ART 1 :

Conditions d'inscription : chaque personne intéressée peut s'inscrire à la formation pour autant qu'elle ait atteint la majorité de 20 ans au moment de la demande .

Lors de sa demande d'inscription le candidat doit renvoyer :

- la fiche d'inscription remplie et signée avec 1 photo
- copie de ses attestations , certificats , diplômes en médecines naturelles s'il en a .

Après réception du dossier, du règlement des frais de dossier, une confirmation d'inscription sera envoyée.

L'école se réserve le droit de refuser une candidature sans justificatifs , cas dans lequel les documents du dossier seront renvoyés à l'intéressé .

Si le nombre d'élèves inscrit est insuffisant (minimum 7) , l'école se verra dans l'obligation de différer le démarrage des cours jusqu'au taux de remplissage suffisant .

ART 2 :

La direction mettra un terme immédiat à la formation d'un élève dans le cas où celui-ci de par son comportement et/ou sa conduite aura ou pourrait porter atteinte à l'honneur de la profession ou nuire aux intérêts et à la réputation de l'école .

ART 3 :

L' étudiant qui pour des raisons personnelles désire ou se voit dans l'obligation d'interrompre sa formation en cours , le peut . Pour ce faire il en fait part à la direction par écrit recommandé .

L'élève reste astreint au règlement du module en cours qu'il soit suivi ou non afin de ne pas perturber le fonctionnement financier du groupe constitué ...

Les frais de dossiers réglés à l'inscription restent acquis dans tous les cas pour couvrir les frais administratifs .

ART 4 :

Il est interdit de fumer dans les salles de cours .

Les natels doivent être en fonction silencieuse.

ART 5 :

La direction décline toute responsabilité en cas de disparition d'objets et d'effets personnels ;

Les risques d'accident ne sont pas couverts par une assurance.

ART 6 / Règlement des examens :

Chaque matière enseignée peut donner lieu à un (des) examens réguliers pendant la formation. Cet(s) examen(s) aboutit (tissent) à une note en fin de formation du module qui doit être au moins égale à 12 / 20 pour valider le module.

ART 8 / Règlement des présences :

Toute absence à des cours entraînera néanmoins leur paiement qui restera acquis pour le suivi du cours correspondant lors de son prochain enseignement .

En cas d'absences excessives (+ de 15% du nombre de jour de cours du module) , le module ne sera pas validé et ce jusqu'à la régularisation des heures .

La délivrance d'attestations, de certificats est donc conditionnelle au règlement financier complet du cours et à son suivi à 85% minima.